

# RD PA

26  
11  
21

de 9:00  
à 17:00

Ce colloque  
sera validé  
8 heures au  
titre de la  
formation  
continue des  
avocats.

## LES NOUVEAUX CCAG

PASSAGE DE LA THÉORIE  
À LA PRATIQUE

### LE THÈME

Depuis le 1er avril 2021, les nouvelles versions de 2021 des 5 CCAG ont été publiées avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er octobre. S'y ajoute le nouveau CCAG maîtrise d'œuvre tant attendu.

Ces nouveaux textes, fruit d'une profonde concertation, intègrent une série d'avancées, réglementaires ou jurisprudentielles. Ils se veulent plus souples et plus accessibles. Ils tiennent compte des leçons de la crise sanitaire. Ils privilégient le règlement amiable des différends.

### Alors évolution ou révolution ?

C'est ce que nous découvrirons cette année à l'occasion des 19èmes Rencontres de Droit et Procédure administratives.

Nul doute que les échanges entre professionnels, praticiens et enseignants, seront, une fois de plus, particulièrement fructueux et instructifs.

### LE PROGRAMME

#### LA NOUVELLE DONNE

9:00

DES ANCIENS AUX NOUVEAUX  
CCAG

Guillaume DELALOY, chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique (DAJ MINEFI)

Frédéric LOMBARD, Professeur agrégé de droit public, Aix Marseille Université

10:00

CCAG ET LIBERTÉ CONTRACTUELLE

Philippe GRIMAUD, vice-président au tribunal administratif de Toulouse

10:30

LE CCAG MAÎTRISE D'ŒUVRE : UNE  
NOUVEAUTÉ ATTENDUE

Maryline CHEVALIER, présidente de l'Ordre des architectes PACA

Marine de la GUERRANDE, architecte

11:15

LES CCAG NOUVEAUX : LES  
ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE  
SANITAIRE

Jean GRATALOU, directeur juridique, conseil départemental des Bouches du Rhône

#### MATINÉE

Sous la présidence  
de Madame Laurence HELMLINGER,  
Présidente de la cour administrative  
d'appel de Marseille

11:40

TABLE RONDE : LES OBJECTIFS  
DE SÉCURITÉ ET D'EFFICACITÉ  
SONT-ILS ATTEINTS ?

Animée par Marc RINGLE, ancien bâtonnier du barreau de Marseille

Jean-Michel DURAND, directeur adjoint du directeur de la commande publique et des achats au conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Isabelle LONCHAMPT, présidente de la fédération du bâtiment et des travaux publics des Bouches du Rhône FBTP13

Marc PETITJEAN, directeur juridique du groupe NGE GUINTOLI

Ghislaine MARKARIAN, vice-présidente au tribunal administratif de Marseille

Sylvie LARIDAN, avocat au Barreau de Marseille

12:30

DÉJEUNER SUR PLACE

#### LES NOUVEAUX CCAG SUR LE TERRAIN

14:15

CCAG & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Laurent BESOZZI, directeur général adjoint des services de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en charge des achats, de la commande publique et des affaires juridiques

Renaud TRICON, responsable de la mission études et modernisation de l'action juridique à la ville de Marseille

15:00

LE CCAG TRAVAUX :  
UN TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS  
D'EXÉCUTION APAISÉ ?

Didier DEL PRETE, avocat au barreau d'Aix en Provence, maître de conférences à l'IEP d'Aix-en-Provence

#### APRÈS-MIDI

Sous la présidence de  
Madame Dominique BONMATI,  
Présidente du tribunal administratif de Marseille

15:20

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS :  
MODES ALTERNATIFS AVANT  
TOUT ?

Jacques LEGER, conseiller d'Etat honoraire, président du comité consultatif de règlement amiable des litiges de Marseille

Dominique BONMATI, Présidente du tribunal administratif de Marseille

Camille VINET, rapporteur public à la cour administrative d'appel de Lyon

Amaury LENOIR, délégué national à la médiation pour les juridictions administratives

16:20

SYNTHÈSE

Jean Claude RICCI, professeur émérite des universités

16:45

CLÔTURE

## INSCRIPTIONS

### présentiel\*

Pour tous ceux qui souhaitent suivre ce colloque en présentiel,

inscrivez-vous en [cliquant ICI](#)

! Pass sanitaire et port du masque obligatoires

\*Inscriptions dans la limite des 180 places disponibles.  
Une fois ce quota atteint, nous vous invitons à vous inscrire en distanciel.

### distanciel

Pour tous ceux qui souhaitent suivre cette formation en distanciel,

inscrivez-vous en [cliquant ICI](#)

### Collectivités et administrations

Pour vous inscrire, adresser votre demande par mail à [rencontresdpa@barreaumarseille.fr](mailto:rencontresdpa@barreaumarseille.fr)

Les attestations de participation ainsi que les factures, vous seront adressées par mail à l'issue du colloque.  
Toute demande d'annulation devra être faite par email à l'adresse [rencontresdpa@barreaumarseille.fr](mailto:rencontresdpa@barreaumarseille.fr)  
En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.  
Tout remboursement sera effectué après le colloque.

## TARIFS TTC

	PRÉSENTIEL*	DISTANCIEL
PUBLIC	220.00 €	180.00 €
AVOCAT	200.00 €	160.00 €
JEUNE BARREAU **	90.00 €	50.00 €
ÉLÈVE-AVOCAT ÉTUDIANT	30.00 €	10.00 €

PRÉSENTIEL \*  
Déjeuner sur place

TARIF JEUNE BARREAU \*\*

S'applique aux avocats ayant prêté serment de 2018 à 2021  
(sur justificatif pour les avocats des barreaux autres que Marseille)

## CONTACT

[rencontresdpa@barreaumarseille.fr](mailto:rencontresdpa@barreaumarseille.fr)  
[www.barreau-marseille.avocat.fr](http://www.barreau-marseille.avocat.fr)  
04 88 56 31 73